

Censeur honoraire (1751)

Jean-Louis de Bourcier de Montureux est né à Luxembourg le 12 mai 1687, fils de Jean-Léonard Bourcier de Montureux qui avait été nommé par Louis XIV procureur général près le conseil provincial du duché de Luxembourg. Rentré à Nancy après le traité de Ryswick, Jean-Léonard fut nommé avocat et procureur général des duchés de Lorraine et Barrois puis créé baron par le duc Léopold en 1713. Cette année-là, il échangea avec le marquis de Craon sa terre d'Autrey contre celle de Montureux. De son union contractée à Luxembourg avec Anne Boulet, il laissa deux fils : Jean-Louis, objet de cette notice, et Joseph Bourcier de Moineville. Ce dernier, né à Metz en 1697, servit d'abord en Autriche comme capitaine au régiment de dragons « Rabutin de Bussy » puis suivit la cour du grand-duc François de Lorraine en Toscane en qualité de sous-lieutenant des cheveu-légers de sa garde et mourut sans alliance à Florence en 1745.

Jean-Louis Bourcier, devenu avocat, fut substitut du procureur général de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois le 23 avril 1709 puis second avocat général. En 1712, il accompagna son père, envoyé spécial au congrès de paix à Utrecht, de là fit un court séjour en Angleterre et à Paris et rentra à Nancy en 1714. En 1714 et 1715, il fit la harangue à la rentrée de la Cour souveraine. Il fut ensuite conseiller d'État en 1716 puis maître des requêtes en 1721. Cette année-là, il fit reprise de la baronnie de Montureux, le 3 septembre 1721, et obtint la survivance de l'état et office de procureur général de son père le 2 octobre 1721. Il fut encore envoyé extraordinaire en cour de Rome, de septembre 1723 à mai 1725, pour régler avec le pape un différend sur la nomination à l'abbaye de Saint-Mihiel qui l'opposait au duc Léopold. Entretemps, il fut enfin nommé procureur général en la Cour souveraine, le 24 mai 1724.

Lorsque furent négociées les modalités d'application des Préliminaires de Vienne pour la cession des duchés à la France, le duc François III fit venir Bourcier à Vienne pour lui donner des éclaircissements sur le parti à prendre en ces circonstances. Rendu à Vienne le 21 janvier 1736, Bourcier, fermement opposé à l'abandon des duchés, tenta de dissuader son souverain de céder le duché de Lorraine avant même d'avoir pris possession du grand-duché de Toscane. Mais, bien qu'ému par l'argumentation de Bourcier, le duc ne put se dérober à la pression de l'empereur. Bourcier quitta Vienne le 22 mai pour rentrer à Nancy, muni des instructions de François III pour faire part de l'état des négociations à la duchesse sa mère et à son frère Charles-Alexandre. Le duc aurait souhaité le conserver à son service et en faire un de ses ministres dans les cours étrangères mais Bourcier ne fut pas disposé « à abandonner ses biens et sa famille et passer, peut-être, la meilleure partie du reste de sa vie en Allemagne dont les usages et les mœurs lui étaient incompatibles ». Mais, en reconnaissance de ses services et de sa fidélité, le duc lui accorda le titre de comte et l'attribution de la particule *de*, par lettres du 28 mai 1736. À Nancy, en avril 1736, circula une « Harangue à Son Altesse Royale, en Empire, au sujet de la cession des duchés de Lorraine et de Bar à la France », que l'opinion publique attribua au procureur Bourcier de Montureux et que Louis Lallement a considérée comme « le dernier cri de la Lorraine expirante ». Elle commençait ainsi :

« Accablés de la plus vive douleur, [vos fidels sujets] sont dans la dure nécessité de venir se prosterner aux pieds du trône pour y répandre l'amertume de leurs plaintes contre un échange opposé aux loix de l'hérédité naturelle, peu honorable à la mémoire des augustes ancêtres de V.A.R., fatale aux princes de son sang, préjudiciable au corps de l'Empire germanique, et funeste au repos et à la félicité de ses sujets dont la fidélité méritoit un sort plus heureux ».

On a prétendu que Bourcier, en sa qualité de procureur général, aurait été obligé de requérir contre son propre écrit mais Pierre Boyé (*Op. cit.*, note p. 418-419) a combattu cette légende et montré qu'il n'aurait pu en être l'auteur. Quoi qu'il en soit, un arrêt de la Cour souveraine du 11 juillet 1736 condamna l'écrit dont un exemplaire fut brûlé sur la place

publique le lendemain. En revanche, c'est Bourcier qui fut chargé de prononcer un discours lors de la cérémonie de prise de possession du duché de Lorraine par Stanislas le 21 mai 1737. En cette occasion, il ne cacha pas ses sentiments qui étaient également ceux de nombreux Lorrains :

« [...] Il faut convenir que nous avons été vivement touchés d'une révolution si étonnante ; que toute nôtre fermeté n'est point à l'abri de ce coup qui nous frappe, et que ce n'est qu'avec peine que nous avons fait un sacrifice de nos cœurs à l'obéissance et à la soumission que l'on doit aux décrets impénétrables de la Providence [...] ».

Il n'en resta pas moins loyal au roi Stanislas, son nouveau souverain, qui le maintint dans ses charges de conseiller d'État et de procureur général de la Cour souveraine. Lorsque l'ancien duc de Lorraine et de Bar fut élu empereur germanique le 13 septembre 1745 et couronné à Francfort, les Lorrains s'en réjouirent et Bourcier de Montureux ne manqua pas de relever « avec quel étonnement la postérité ne lira-t-elle pas un jour l'histoire d'un prince que la providence a conduit par la main et par les voies toutes particulières jusqu'au faite des grandeurs nonobstant une infinité d'obstacles qui paraissoient devoir s'opposer à son élévation ».

Bourcier fut l'auteur de quelques poésies, et publia plusieurs recueils d'édits et d'ordonnances, notamment un *Recueil des édits et ordonnances du règne du duc Léopold I^{er}* (Nancy, Vve Cusson, 1733-1734, 4 volumes). On imprima la *Harangue prononcée par M. le comte de Bourcier de Montureux, conseiller d'Etat du Roy de Pologne, et son procureur général en sa Cour souveraine de Lorraine et Barrois, à l'ouverture de la Saint-Martin, 1741. De l'humeur dans l'administration de la justice et dans les exercices du barreau.* (Nancy, Nicolas Charlot, [1741]). Il écrivit *La vie de messire Jean-Léonard, baron de Bourcier*, son père, dans laquelle il raconta quelques aventures de sa propre jeunesse peu dignes de la gravité d'un magistrat, aussi chercha-t-il plus tard à en faire disparaître les exemplaires, devenus fort rares. On connaît encore de lui les *Instructions pour mon fils aîné, qui prend le parti de la guerre* (Nancy, Charlot, 1740).

De son union avec Marguerite-Françoise de Barrois, il eut trois fils et une fille. L'aîné, Alexis-Augustin (1720-1769), cadet du duc François III, passa au service de France et fut colonel du régiment de milice de Lorraine portant son nom (3 mai 1746-1759), brigadier d'infanterie (10 mai 1748) et chevalier de Saint-Louis (1757).

Lors de la séance de la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy du 25 février 1751, le chevalier de Solignac notifia à la Compagnie que le Roi Stanislas avait nommé Bourcier de Montureux censeur royal honoraire. Mais celui-ci mourut d'une attaque d'apoplexie le 14 mars suivant et fut inhumé aux Minimes. Le 20 mai 1760, l'abbé de Tervenus prononça son éloge qui fut reçu « comme l'éloge d'un homme qui a illustré la Lorraine et dont la vie peut servir à l'histoire de la Province ». Mais le texte n'en fut pas inséré dans les procès-verbaux. [Alain Petiot]



Jean-Louis de Bourcier
Mahuet, *op. cit.*

Archives de l'Académie de Stanislas, procès-verbaux manuscrits, vol. I, f° 103, vol. III, f° 185 ; [BOURCIER DE MONTUREUX] « Mémoire sur les négociations qui ont précédé la cession de la Lorraine et du Barrois, par Bourcier de Montureux, procureur-général près la cour souveraine » ; « Harangue attribuée à M. Bourcier de Montureux, procureur général de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, à Son Altesse Royale, en Empire, au sujet du bruit de la cession des duchés de Lorraine et de Bar à la France, 1736 » ; « Arrêt de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, du 11 juillet 1736, portant condamnation d'une pièce manuscrite intitulée : Harangue à S.A.R. etc.... au sujet du bruit de la cession des duchés de Lorraine et de Bar à la France », *Recueil de documents sur l'histoire de la lorraine*, Nancy, Lepage, 1855, p. 87-116, 121-125 et 126-128 ; BOURCIER DE MONTUREUX, « Réflexions sur l'élection de l'empereur François I », *Monuments historiques pour servir à l'histoire des duchés de Lorraine et de Bar, recueillis par le F. Vuillemin, prêtre cordelier à Nancy. 13 décembre 1777*, Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 859, f° 173-190 ; Pierre BOYÉ, *Stanislas Leszczynski et le troisième traité de Vienne*, Paris, Vienne et Cracovie, 1898 ; Journal de DURIVAL l'aîné, Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 863¹⁻¹⁴ (14 mars 1751, 20 mai 1760) ; *État militaire de France (1758-1759)* ; Le C^{te} A. de MAHUET, *Biographie de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois et du Parlement de Nancy*, Nancy, 1911, p. 31-32 ; E. PANIGOT, « Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie de Stanislas de 1750 à 1880 » (Mars 1883), Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 960-962 (702), t. 1, f° 79 v° ; Raymond DE SOUHESMES, « Journal du président Bourcier (1649-1726) », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (1891), p. 359-450 ; Raymond DE SOUHESMES, « Instructions de François III à M. de Montureux », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine* (1893), p. 340-354 (L'original se trouve aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 1 J 949).